

Commune de **MONFERRAN-SAVÈS**

SÉANCE DU 7 JUIN 2017

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT le SEPT JUIN à vingt et une heure, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 2 juin 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Sandrine BARRAU, M. Étienne BAYONNE, M. Bertrand BESSE, Mme Christelle BORREGO, M. Jean DELIX, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Jean-Philippe PELISSIER, M. Sébastien PEYRES, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

ABSENTS : Mme Anne-Cécile DELECROIX et M. Fabien LECHES

SECRETAIRE : M. Jean-Philippe PELISSIER

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice : **quatorze**

- quorum : **huit**

- présents : **douze**

- votants : **treize** (un pouvoir de Anne-Cécile DELECROIX à Josianne DELTEIL)

ORDRE DU JOUR :

- Points divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 9 mai 2017
- Révision des loyers des logements Ancienne Poste et Maison Dessum gauche
- Refacturation des frais d'entretien des bâtiments à la communauté de communes
- Dénomination et numérotation des voies
- Câblage internet de l'école
- Montant des frais de fonctionnement 2016 – 2017 de l'école de Pujaudran
- Scolarisation d'enfants à l'Isle-Jourdain

Points divers

Madame le maire rappelle les permanences prévues pour la tenue du bureau de vote pour les élections législatives des dimanches 11 et 18 juin prochain.

Dimanche 11 juin 2017

8h - 10h30	Maryelle Vidal, Christelle Borrego et Josianne Delteil
10h30 - 13h	Anne-Cécile Delecroix, Michel Touron et Sandrine Barrau
13h - 15h30	Jean Delix, Etienne Bayonne et Jean-Philippe Pelissier
15h30 - 18h	Raymond Laborde, Jean-Philippe Pelissier et Sébastien Peyres
18h : dépouillement	Frédéric Soules, Maryelle Vidal, Josianne Delteil, Jean-Philippe Pelissier, Anne-Cécile Delecroix, Bertrand Besse et Raymond Labode

Dimanche 18 juin 2017

8h - 10h30	Maryelle Vidal, Christelle Borrego et Josianne Delteil
10h30 - 13h	Fabien Leches, Michel Touron et Sandrine Barrau
13h - 15h30	Anne-Cécile Delecroix, Etienne Bayonne et Jean-Philippe Pelissier
15h30 - 18h	Raymond Laborde, Fabien Leches et Sébastien Peyres
18h : dépouillement	Frédéric Soules, Maryelle Vidal, Josianne Delteil, Anne-Cécile Delecroix, Etienne Bayonne et Bertrand Besse

Approbation du PV compte-rendu de la séance du 9 mai 2017

Le PV compte-rendu de la séance du 9 mai dernier, rédigé par madame Christelle Borrego est approuvé.

Révision des loyers des logements Ancienne Poste et Maison Dessum gauche

Délibération n°2017-030 modifiant les loyers des logements « Ancienne Poste » et « Maison Dessum gauche » au 1^{er} juillet 2017

Vote : OUI à l'unanimité (13 voix)

Madame le maire propose au conseil municipal d'appliquer la révision légale comme chaque année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier les loyers ainsi :

Logement	Loyer actuel	Loyer au 1 ^{er} juillet 2017
Ancienne Poste	301,11 €	301,62 €
Maison Dessum gauche	416,53 €	418,66 €

et autorise madame le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la révision des loyers.

Refacturation des frais d'entretien des bâtiments à la communauté de communes

Délibération n°2017-031 approuvant la facturation 2016 des frais de fonctionnement des bâtiments affectés à la jeunesse à la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine

Vote : OUI à l'unanimité (13 voix)

Madame le Maire rappelle que le transfert de la compétence jeunesse à la communauté de communes a eu lieu au 1^{er} juillet 2016.

Les bâtiments communaux affectés à l'exercice de cette compétence sont, dans la plupart du temps, également affectés à la compétence scolaire, qui est une compétence communale. Les charges de fonctionnement et d'entretien courant de ces bâtiments sont toujours supportées par les communes, propriétaires des bâtiments.

Elle ajoute qu'il a donc été convenu, en attente d'une convention de mise à disposition des bâtiments, que les communes continueraient d'assurer l'entretien et la gestion de ces bâtiments et qu'elles refactureraient le coût, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016, à la CCGT, selon des clefs de répartition fixées par les communes. Concernant Monferran-Savès, ces clés utilisent des paramètres tels que la superficie des locaux, le temps d'utilisation, la fréquentation, la part du temps consacré par les agents techniques à l'entretien, etc. Ces coûts de fonctionnement comprennent notamment les frais d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage, d'entretien et de petit équipement, de carburant, de loyer, de réparations, d'assurance, de maintenance, de contrôle technique, de ménage des locaux, d'interventions des services techniques, de téléphonie et d'affranchissement.

Ils peuvent comprendre, exceptionnellement, des charges de fournitures administratives, pédagogiques, d'alimentations liées à une période transitoire, soit le 1^{er} mois du transfert de la compétence (juillet 2016).

La facturation s'effectuera sur la base d'un état détaillant ces charges au prorata de chaque service jeunesse : accueil périscolaire (alaé), centre de loisirs (alsh) et accompagnement à la scolarité (clas).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte que la commune assure l'entretien courant, le fonctionnement et la gestion des bâtiments affectés à la jeunesse,
- accepte que la commune facture le coût à la communauté de communes selon les modalités définies ci-dessus,
- fixe le montant du remboursement des frais à 17 059,37 € pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016.

Dénomination et numérotation des voies

Délibération n°2017-032 fixant le nom des voies communales

Vote : OUI à l'unanimité (13 voix)

Madame Maryelle Vidal rappelle qu'elle mène avec Raymond Laborde depuis la rentrée 2015 le projet de dénomination et de numérotation des voies. Plusieurs étapes ont été réalisées : rencontre avec un commercial La Poste, choix d'une numérotation métrique en interne, inventaire des noms des rues et mesures de terrain.

Elle propose au conseil municipal de se prononcer sur les noms des voies. Elle ajoute que seules les voies communales sont concernées à ce stade, les chemins ruraux ne changeant pas de dénomination, sauf mention contraire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vu l'article L2213-28 du Code général des collectivités territoriales,

vu les articles L141-1 et suivants du Code de la voirie routière,

adopte les dénominations suivantes :

	Dénomination actuelle	Nouvelle dénomination (entre " ") retenue	Point de départ	Point d'arrivée
Voies communales	VC 10 de Nalies	VC 10 "chemin de Nalies"	RD 257 "route de Marestaing"	RD 257 "route de Marestaing"
	VC 11	VC 11 "chemin de beau soleil"	RN 124 "route nationale"	<i>Limite communale de Marestaing "Beau Soleil"</i>
	VC 12	VC 12 "chemin des Cardayres"	RN 124 "route nationale"	<i>Limite communale de Clermont-Savès</i>
	VC 13 de Frégouville	VC 13 "route du lac de St Clamens"	Boulevard du Sud	<i>Limite communale de Frégouville</i>
	?	Rue de Gascogne	RD 39 "route de Castillon"	Boulevard du Nord
	?	Impasse de la source	RD 257 "route de Marestaing"	
	VC 18 de Gimont	VC 18 "route de l'ancien lavoir"	Rue de Gascogne	RN 124 "route nationale"
	?	Rue des 4 vents	RD 39 "route de Castillon"	Rue du couchant

?	Rue des balcons des Pyrénées	Rue de Gascogne	Place du 19 mars 1962
?	Place du 19 mars 1962	Rue des balcons des Pyrénées	RD 39 "route de Castillon"
?	Impasse du levant	Rue des 4 vents	
?	Rue du couchant	RD 257 "route de Marestaing"	RD 257 "route de Marestaing"
?	Impasse du midi	Rue du couchant	
?	Boulevard du Nord	RD 39 "route du Calvaire"	Route de l'ancien lavoir
?	Boulevard du Sud	Route de l'ancien lavoir	RD 39 "route de Castillon"
?	Placette Le Clot d'em Pachet	Boulevard du Nord	Rue de Gascogne
VC 14 de Gaillarvielle	VC 14 "chemin de Gaillarvielle"	RD 39 "route de Castillon"	<i>Limite communale de Marestaing</i>
VC 15 du Capitani	VC 15 "route du Capitani"	RD 39 "route du Calvaire"	RN 124 "route nationale"
VC 17 d'en Miquéou	VC 17 "chemin d'en Miquéou"	RD 39 "route du Calvaire"	VC 13 "route du lac de St Clamens"
VC 19 du Moulin de Savès	VC 19 "chemin du Moulin de Savès"	VC 18 "route de l'ancien lavoir"	Lieu-dit Lamothe
VC 20 de Mounsempé	VC 20 "chemin de Mounsempé"	RD 39 "route du Calvaire"	CR "chemin de Mounsempé"
VC 21 des Ahitaous	VC 21 "chemin de la fitau"	RD 39 "route du Calvaire"	CR des Ahitaous
VC 22 de Giscaro	VC 22 "chemin du petit Savès"	RN 124 "route nationale"	<i>Limite communale de Giscaro</i>
VC 23 de la Coustère	VC 23 "route des Arnès"	RD 253 "route romaine"	RN 124 "route nationale"
VC 24 de la Nouguère	VC 24 "chemin de la Nouguère"	VC 23 "route des Arnès"	CR "chemin de la Nouguère"
VC 25 de Garbic	VC 25 "route du Castrum"	RN 124 "route nationale"	RD 253 "route romaine"

VC 26 du Moulin d'Ayguebère	VC 26 "route du moulin d'Ayguebère"	RD 253 "route romaine"	<i>Aux Serpets limite communale d'Escorneboeuf</i>
VC 27 "chemin de Beaucourt"	VC 27 "chemin de Beaucourt"	RN 124 "route nationale"	CR "chemin de Beaucourt"
VC 28 de la Bouyère	VC 28 "impasse de la Bouyère"	VC 23 "route des Arnès"	Lieu-dit la Bouyère
VC 29 d'En Saboye	VC 29 "chemin d'en Saboye"	RN 124 "route nationale"	Parcelle E 144
VC 30 d'En Despax	VC 30 "chemin d'En Despax"	RN 124 "route nationale"	<i>Limite communale de Clermont-Savès (Ruisseau du Gay)</i>
VC 31 d'En Bigard	VC 31 "chemin d'en Choucou"	RN 124 "route nationale"	Lieu-dit En Bigard
VC d'En Mothes	VC 32 "chemin d'en Mothes"	VC 23 "route des Arnès"	Parcelles E 449 En Mothes
VC 33 d'Escorneboeuf	VC 33 "chemin du ruisseau"	RD 253 "route romaine"	<i>Limite communale d'Escorneboeuf</i>
Rue 252 de l'église	Place de l'église	VC 39 "route de Platia"	Rue de l'église
Rue 251 "U"	Rue de l'église	Place de l'église	VC 25 "route du Castrum"
?	Rue de la place	Place de l'église	VC 25 "route du Castrum"
VC 34 des Claouses	VC 34 "impasse du chemin de fer"	RD 253 "route romaine"	<i>Chemin de fer Toulouse à Auch</i>
VC 35 des Bonsons	VC 35 "chemin du cap du Bosc"	VC 26 "route du moulin d'Ayguebère"	CR du Cap du Bosc par les Bonsons
VC 36 de la Tuilerie	VC 36 "chemin des crêtes"	VC 26 "route du moulin d'Ayguebère"	<i>Limite communale d'Escorneboeuf par la Tuilerie</i>
VC 37 des Serpets	VC 37 "impasse du Berdoutet"	VC 33 "chemin du ruisseau"	
VC 38 de la Bourdette (Garbic)	VC 38 "Chemin de la Bourdette"	VC 26 "route du moulin d'Ayguebère"	<i>Limite communale d'Escorneboeuf</i>
VC 39 "voie de Platia"	VC 39 "voie de Platia"	VC 25 "route du Castrum"	RD 253 "route romaine"
VC 40 des Haourès	VC 40 "rue des jardins"	Rue de l'église	VC 25 "route du Castrum"

	VC 41 de Pérès	VC 41 "impasse des Coteaux"	VC 25 "route du Castrum"	CR "chemin de Beaucourt"
Voies départementales ou nationales	RD 39	RD 39 "route de Razengues"	RN 124 "route nationale"	<i>Limite communale de Razengues</i>
	RD 39	RD 39 "route du Calvaire"	RD 257 "route de Marestaing"	RN 124 "route nationale"
	RD 253	RD 253 "route romaine"	<i>Limite commune d'Escorneboeuf</i>	<i>Limite communale de Clermont-Savès</i>
	RN 124	RN 124 "route nationale"	<i>Limite commune l'Isle-Jourdain</i>	<i>Limite communale de Giscaro</i>
	RD 257	RD 257 "route de Marestaing"	RD 39	<i>Limite communale de Maretsaing</i>
	RD 39	RD 39 "route de Castillon"	RD 257 "route de Marestaing"	<i>Limite communale de Castillon-Savès</i>
Ch. rural	CR 118 de la Baquère	CR 118 "chemin de mademoiselle Bacon"	RN 124 "route nationale"	Lieu-dit Bacon

donne un avis favorable au projet de numérotation métrique et les moyens de matérialisation,

et autorise le maire à effectuer toutes les formalités nécessaires.

Câblage internet de l'école

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Christelle Borrego rappelle le projet de câblage réseau qu'elle a présenté le 7 mai dernier. Comme demandé par le conseil municipal, une 7^{ème} option a été chiffrée pour la création d'un réseau uniquement pour les classes CP/CE1 et CE1/CE2. Elle explique qu'il lui semble plus pertinent, au regard de la volonté de l'équipe enseignante d'utiliser le numérique, de câbler toutes les classes.

Monsieur Jean-Philippe Pelissier ajoute que la technologie des « ponts radio, » si elle est moins coûteuse, engendre des pertes de bande passante et fragilise la connexion.

Le conseil municipal choisi le câblage de toutes les classes estimé à 7 280 € HT.

Montant des frais de fonctionnement 2016 – 2017 de l'école de Pujaudran

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame le maire rappelle que le financement des frais de scolarité de deux élèves à Pujaudran est facultatif. Elle indique qu'elle a reçu le 12 mai dernier la demande de participation financière au titre de l'année 2016 - 2017. Elle ajoute qu'aucune information n'a été communiquée sur le calcul de ce montant par la mairie de Pujaudran.

Le conseil municipal souhaite que des explications sur le calcul des frais soient demandées à Pujaudran avant de se prononcer sur le montant.

Scolarisation d'enfants à l'Isle-Jourdain

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Madame Christelle Borrego présente une demande de scolarisation en CP à l'Isle-Jourdain par une famille de Monferran-Savès. Au regard du coût de la participation aux frais d'une école extérieure, le conseil municipal rejette cette demande.

Divers

PAS DE DÉLIBÉRATION.

Le conseil municipal souhaite que les enfants de 3 à 16 ans des agents communaux (cela représente 2 enfants) soient conviés au Noël de la Gascogne Toulousaine. Le coût serait pris en charge par la commune au titre de l'action sociale.

Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 5 juillet à 21h.

La séance est levée à 23h.

Fait et délibéré le 7 juin 2017. Prise de note et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,
Jean-Philippe PELISSIER

Le maire,
Josianne DELTEIL